

Angers, le lundi 4 septembre 2023

Alain LITTRÉ
Chef de division Adjoint

Dossier suivi par :
Ingrid PERRAULT
02.41 74 34 67

parlement-enfants49@ac-nantes.fr

Cité administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 ANGERS Cedex 01

<https://www.dsden49.ac-nantes.fr>

L'Inspecteur d'académie, directeur
académique des services de l'Éducation
nationale de Maine-et-Loire

A

Mesdames les enseignantes et Messieurs
les enseignants des classes de CM2 et
des classes à cours multiple comportant
le niveau CM2
Ecoles publiques et privées sous contrat,

Mesdames les enseignantes et Messieurs
les enseignants des classes de 6^{ème}
Collèges publics et privés sous contrat,

S/c de Mesdames les inspectrices et
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation
Nationale,

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement.

Objet : Le Parlement des enfants – année scolaire 2023-2024

Références :

<http://eduscol.education.fr/cid61492/le-parlement-des-enfants.html>

<http://www.parlementdesenfants.fr/>

P.J. : Formulaires de candidature (classe CM2- classe 6è)

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse depuis 1994, **le Parlement des enfants** permet à des élèves de CM2 de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leur enseignant à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société annuel.

Cette opération favorise la compréhension du sens et des symboles de la République ainsi que des raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une démocratie. En participant à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement, cette action s'inscrit pleinement dans **le parcours citoyen de l'élève**.

Pour sa 27^{ème} édition, cette opération s'élargit aux classes de 6^{ème}. Ainsi, une classe de CM2 et une classe de 6ème par circonscription législative pourront participer. Les classes de CM2 travailleront sur le thème « Favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes » et les classes de 6ème sur le thème « Promouvoir l'égalité femmes / hommes à travers le sport ».

Toutes les classes de CM2 des écoles publiques ou privées sous contrat ainsi que les collèges publics ou privés sous contrat peuvent se porter candidats, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. Les enseignantes et enseignants pourront aussi se rapprocher de la députée ou du député de leur circonscription électorale.

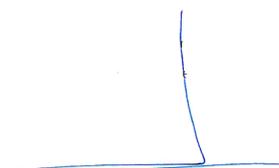
Les **modalités de participation** (règlement, calendrier, liste des députés selon leur circonscription législative, recherche d'un député par commune, carte des circonscriptions du premier degré, formulaire de candidature) sont disponibles sur le site web de la DSDEN : <https://www.pedagogie1d.ac-nantes.fr/maine-et-loire/actions-educatives/parlement-des-enfants-2023-2024/>

Je vous invite à prendre note des dates suivantes :

- **Vendredi 20 octobre 2023** : date limite de déclaration de candidatures des classes à la DSDEN.
- **Vendredi 10 novembre 2023** : date limite d'inscription des classes retenues par DSDEN sur le formulaire en ligne.
- **Vendredi 9 février 2024** : date limite d'envoi d'une proposition de loi par les classes à la DSDEN.
- **Du lundi 12 février au vendredi 15 mars 2024** : sélection par le jury académique de la meilleure proposition de loi par niveau de l'académie.
- **Du lundi 29 avril au mardi 30 avril 2024** : sélection sans classement par le jury national dix-huit propositions de loi finalistes, 9 pour le niveau CM2, 9 pour le niveau 6è.
- **Vendredi 17 mai 2024** : date limite d'envoi des vidéos des classes finalistes.
- **Du mardi 21 mai au vendredi 31 mai 2024** : élection par vote électronique par l'ensemble des classes participant à l'opération de la proposition de loi du Parlement des enfants pour la catégorie des CM2 et celle des 6è.
- **Lundi 17 juin 2024** : réception des dix-huit classes finalistes par l'Assemblée Nationale. Récompense de la classe de CM2 et la classe de 6^{ème} lauréates.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette action d'éducation à la citoyenneté.

L'Inspecteur d'académie



Benoît DECHAMBRE